ROYAUME DE BOURGOGNE

SOUS LES EMPEREURS FRANCONIENS

(1038-1125)

ESSAI SUR LA DOMINATION IMPÉRIALE DANS L'EST ET LE SUD-EST DE LA FRANCE AUX XI^e ET XII^e SIÈCLES

PAR

Louis JACOB

Licencié ès lettres et en droit. Diplòmé d'études supérieures d'histoire et de géographie.

INTRODUCTION. — BIBLIOGRAPHIE

Description géographique du royaume de Bourgogne, ses limites: des principales seigneuries laïques et ecclésiastiques de la Bourgogne, au moment où Conrad II, héritier de Rodolphe III, va placer son fils Henri III à la tête de ce royaume (1038). La plupart des seigneurs sont hostiles ou indifférents vis-à-vis de l'autorité impériale, et jouissent d'une indépendance presque absolue acquise à la faveur de l'inertie des derniers Rodolphiens. Les comtes de Genève et de Bourgogne (Gérold et Renaud), unis à l'archevêque de Lyon, Bouchard, continuent la lutte contre Conrad II pour le prétendant Eudes de Champagne. Seul, le comte de Maurienne (Humbert Ier) est entièrement dévoué à la nouvelle dynastie. Les seigneurs ecclésiastiques sont généralement bien dis-

posés envers l'Empire. Après la mort de son compétiteur, le comte Eudes, à la bataille de Bar (1037), Conrad était devenu le maître incontesté du royaume de Bourgogne.

I. — HENRI III

(1038-1056)

1º La diète de Soleure (1038). — Au mois de septembre 1038, Conrad rassemble à Soleure les grands de la Bourgogne, et au cours de la cérémonie solennelle il donne à son fils Henri III le royaume qu'il vient d'acquérir. Portée de cet acte. N'était-ce qu'une simple assurance des droits d'Henri III à la possession de cet État? et lui donnait-il seulement l'expectative du royaume? Conrad voulait-il lui conférer un simple titre, ou bien l'associait-il au gouvernement de la Bourgogne, ou encore se démit-il réellement de ce royaume en faveur de son fils? C'est cette dernière hypothèse que l'étude des divers annalistes et l'examen de quelques diplômes royaux donnés en 1038 et 1039 obligent d'admettre.

2º Politique d'Henri III en Bourgogne. — Conrad meurt le 4 juin 1039. Henri III établit une chancellerie spéciale pour le royaume de Bourgogne à la tête de laquelle il place l'archevêque Hugues de Besançon : tous les diplômes impériaux concernant la Bourgogne sont expédiés par ce chancelier. Les comtes Gérold et Renaud se révoltent de nouveau contre la domination des Franconiens (1044); vaincus, ils font leur soumission à Soleure (1045). — Le mariage d'Henri III avec Agnès d'Aquitaine établit des liens de parenté entre la famille impériale et les comtes de Bourgogne; mais les conséquences éventuelles de cette alliance, pouvant porter

préjudice au roi de France, une entrevue a lieu à ce sujet entre Henri I^{er} et Henri III (févr. 1043). Ces fiançailles sont célébrées à Besançon (novembre 1043).

Divers séjours d'Henri III en Bourgogne. On a beaucoup exagéré, à la faveur d'une équivoque, le rôle que les empereurs Franconiens auraient joué pour le développement de la trêve de Dieu : il ne faut pas nécessairement voir toujours la trêve de Dieu dans le mot « pax », sans doute cette institution trouva en Bourgogne un terrain très favorable, mais on aurait tort d'en attribuer le succès à l'intervention des empereurs. — Henri III s'immisça volontiers dans les affaires de l'Église; il nomme successivement Ourry (Odulricus) et Alinard à l'archevêché de Lyon (1042 et 1046).

Les seigneurs laïques échappaient la plupart à l'autorité impériale : Henri III parvint à s'attacher les prélats bourguignons au moyen des faveurs et des privilèges qu'il leur accordait; ainsi, par l'action qu'il exerçait sur le haut clergé, l'empereur gouvernait au moins la portion du royaume soumise aux évêques. Avant de mourir, Henri III fait célébrer à Zürich (1055) les fiançailles de son fils Henri IV avec une princesse de Bourgogne, Berthe, fille du comte de Maurienne. Modifications territoriales accomplies sous son règne : création du comté de Forcalquier (1054) et rattachement des comtés de Belley et de Savoie aux états des comtes de Maurienne (1046).

II. — HENRI IV

(1056-1106)

Agé de cinq ans à la mort de son père, le jeune roi reste longtemps sous la tutelle de sa mère et des évêques allemands. L'impératrice-régente délègue Rodolphe de Rheinfelden son gendre, pour exercer l'autorité impériale dans le royaume de Bourgogne. Diverses opinions émises à ce sujet : Agnès ne donna pas à Rodolphe le « royaume » de Bourgogne, elle ne lui conféra pas non plus un « duché ». — Rodolphe fut simplement le lieutenant d'Henri IV, le « statthalter » impérial dans le royaume, comme le seront au siècle suivant les « recteurs » nommés par Lothaire II et Conrad III. Cette institution, qui aurait pu avoir de bons résultats, échoua par suite des circonstances difficiles qui se produisirent après sa création et de la mauvaise volonté de Rodolphe. Ce dernier proclamé roi et césar pendant la querelle des Investitures : « le roi des prêtres ». — Démembrement du « rectorat ».

Henri IV continue pendant quelque temps la politique suivie par son père : son intervention dans les élections épiscopales; il a encore quelques partisans dévoués parmi les évêques bourguignons (Humbert de Lyon, Ermanfroi de Sion, Bouchard de Lausanne), mais l'alliance devient plus difficile entre le haut clergé et l'Empire. L'action réformatrice de Grégoire VII s'exerce en Bourgogne et la plupart des prélats, pendant la querelle des Investitures, se rangent du côté du pape.

L'élection de Hugues de Die (1073) fut l'occasion de la querelle des Investitures. Ce conflit eut les conséquences les plus désastreuses pour la souveraineté impériale en Bourgogne. Henri IV ne se montra qu'une fois dans ce royaume, qu'il fut obligé de traverser en proscrit plutôt qu'en roi pour se rendre à Canossa (1076-1077); il est reçu à Besançon par le comte de Bourgogne et se voit forcé de donner une province aux comtes de Maurienne pour prix de son passage à travers leurs états. Ces derniers seigneurs jouent un rôle assez ambigu dans la querelle; favorisant tantôt le pape, tantôt l'empereur.

Le comte de Provence, Bertrand II, fait hommage de ses états à Grégoire VII (1081). Le comte de Bourgogne, Guillaume, est retenu dans le parti impérial par les liens de parenté qui l'unissent à Henri IV. De tous les évêques bourguignons deux seulement restent fidèles à Henri IV: Ermanfroi de Sion, chancelier de Bourgogne (1082-88), et Bouchard de Lausanne, chancelier d'Italie (1079-1089). La Bourgogne reste indifférente à la lutte qui se poursuit pendant cinq ans entre Henri IV et

Rodolphe (1076-1081).

Après la mort de Grégoire VII (1085) le conflit est loin d'être apaisé : recrudescence de l'esprit de la Réforme dans le royaume de Bourgogne : les candidats du pape sont préférés aux candidats impériaux dans les villes épiscopales d'Aoste, Lyon (Hugues de Die), Vienne (Gui de Bourgogne). A la demande d'Urbain II, plusieurs seigneurs bourguignons se croisent : Raymond de Saint-Gilles, marquis de Provence, les comtes de Forez, de Maurienne, de Bourgogne, d'Orange. L'autorité pontificale supplante la souveraineté impériale dans cette région : les diplômes impériaux d'Henri IV relatifs à la Bourgogne se réduisent à sept. Modifications territoriales : Démembrement des possessions de la comtesse Adélaïde dans la haute Italie. - Raymond de Saint-Gilles devient marquis de Provence et possesseur du comté d'Arles. — Les comtes d'Albon agrandissent leur domaine au détriment de la maison de Savoie et menacent l'indépendance de l'évêque de Grenoble. — Dans le Lyonnais, un compromis intervient qui règle les droits respectifs de l'archevêque de Lyon et du comte de Forez. — Le comte de Bourgogne devient maître du comté de Mâcon.

III. — HENRI V

(1105-1125)

Un nom résume à lui seul l'histoire du royaume de Bourgogne à cette époque, celui de Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne (1088-1119) et pape sous le nom de Calixte II (1119-1124). La situation n'est pas modifiée à l'avènement d'Henri V: continuation de la lutte

entre la Papauté et l'Empire.

Pascal II, traversant la Bourgogne pour se rendre en France, séjourne à Valence, Vienne, Lyon et règle le différend qui existait entre l'archevêque de Vienne et l'évêque de Grenoble au sujet de la possession du pays de Sermorens (1109). A la suite de la soumission du pape devant les menaces d'Henri V (1111), un concile de protestation est réuni à Vienne sous la présidence de Gui de Bourgogne. Le privilège accordé par Pascal y est déclaré nul, et l'empereur est excommunié. (1112). Henri V prend occasion d'un recours porté devant lui par l'église Saint-Étienne de Besançon contre une décision arbitrale de Gui de Bourgogne en faveur de l'Église rivale de Saint-Jean, pour essayer de soulever quelques seigneurs laïques et l'évêque de Lausaune contre l'archevêque de Vienne. (1116) Ce dernier, de son côté, cherche à attirer dans le parti pontifical son neveu, le comte Amédée III de Maurienne. — Le 2 février 1119, Gui de Bourgogne succède au pape Gélase et prend le nom de Calixte II. Pour se rendre en Italie, il traverse la Bourgogne (Valence, Gap, Embrun, Oulx) où il est accueilli comme un véritable souverain (1120). Il avait renouvelé l'excommunication contre Henri V au concile de Reims (1119), mais après la défaite de l'antipape Bourdin (1121),

voyant le parti impérial très affaibli, il prend l'initiative de l'établissement d'une entente entre l'Empire et l'Église; la question des Investitures, après de longs atermoiements, est réglée par le concordat de Worms

(23 sept. 1122).

Trois diplômes impériaux conférés par Henri V en faveur de monastères de la Bourgogne : il avait rétabli la chancellerie du royaume en faveur de l'évêque de Lausanne, Gérold de Faucigny (1120-1125). — Mais, la souveraineté impériale était réduite à néant après les cinquante années de lutte au cours desquelles les empereurs avaient entièrement négligé le gouvernement de la Bourgogne; aussi voit-on les rois de France commencer d'établir leur influence dans la région limitrophe du royaume : le Lyonnais et la Provence. Le rôle favorable à la Papauté, joué par la monarchie capétienne, attire vers elle la population catholique de la Bourgogne et le clergé, Louis VI obtient de Calixte II le retrait du titre de primat donné à l'archevêque de Lyon, parce que ce prélat étranger aurait, de ce fait, étendu sa juridiction sur la métropole française de Sens.

Pendant ce règne, les comtes de Barcelone s'établissent en Provence, et l'accord de Seyssel (1124) règle la situation respective du comte et de l'évêque de Genève.

CONCLUSION GÉNÉRALE

APPENDICES

I. Examen de diverses questions de géographie historique : a. Le Vivarais faisait partie du royaume de Bourgogne. — b. La ville de Bâle n'était pas en territoire bourguignon. — c. La route suivie par Henri IV à

travers les Alpes (1076-1077). — d. La donation faite par Henri IV à la comtesse Adélaïde : le Chablais (1077).

II. Le royaume de Bourgogne était rattaché à l'Empire par l' « union personnelle ».